

Rentrée 2025/2026
Inscriptions aux ateliers

ART ACTION
51 Boulevard de la Gare
31500 Toulouse
www.artaction.fr
06 79 97 10 06
contact@artaction.fr


FICHE D'INSCRIPTION ADULTES

NOM :
PRÉNOM:
ADRESSE:

CODE: VILLE:
TEL:
en cas d'urgence:
adresse mail/

DATE DE NAISSANCE:

Cocher les cases correspondant à votre choix.

 **ATELIERS : (indiquer l'horaire)**

- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi
- Autres (préciser)

 **COURS PERSONNALISES/ PREPA DOSSIER**

indiquer les prépas et écoles d'art envisagées
.....

 **STAGES:**

10 % de réduction sur le prix des stages
pour les élèves des ateliers

- Toussaint.....
- Noël
- Février.....
- Printemps.....
- Eté.....

Je, soussigné(e):.....
demeurant au.....
participe à l'atelier*, au stage*, au cours personnalisé* du
..... et reconnais avoir pris connaissance des
conditions générales de participation ci dessous et les accepte.

(jour ou dates)

Je joins à mon inscription un chèque de.....

correspondant à l'adhésion annuelle

2025 /26 soit 39 euros

Fait à

Le

Signature du représentant légal.

* (rayer les mentions inutiles)

**Merci de nous signaler les allergies ou
autres aspects de la santé nécessitant une attention
particulière/**

Règlement intérieur / Conditions générales de participation

1. Engagement annuel pour les cours et ponctuel pour les stages.

L'inscription aux cours à l'atelier vaut pour un engagement sur l'ensemble de la saison, de la première séance jusqu'à la fin du mois de juin. Cette continuité est essentielle au bon déroulement des cours, à la progression des participants et à l'organisation générale de l'atelier.
L'engagement pour les stages est ponctuel sur les dates de stages choisies.

2. Paiement et cotisation

Le paiement des cours et des stages s'effectue à l'inscription, selon les modalités communiquées (annuelles, trimestrielles, début de sessions pour les stages). Les cotisations ne sont pas remboursables, sauf en cas de force majeure dûment justifiée (ex. : maladie grave, événement familial majeur).

En cas de force majeure, l'atelier pourra proposer, à titre exceptionnel, un avoir correspondant aux séances non suivies. Cet avoir est transmissible à un proche et nominatif et valable un an mais ne peut donner lieu à un remboursement.

3. Absences et cours de rattrapage

En cas d'absence, il est demandé de prévenir l'atelier à l'avance. Dans ce cas, un cours de rattrapage pourra être proposé dans le même trimestre, dans la limite des places disponibles.

Ce rattrapage n'est pas un droit automatique, mais une possibilité offerte à titre de souplesse, selon les contraintes de planning et d'organisation. Les cours non suivis ne peuvent pas être reportés sur le trimestre suivant.

4. Responsabilité et bon fonctionnement

Chaque participant s'engage à respecter le cadre, les horaires et les consignes de l'atelier. Le respect mutuel et la ponctualité contribuent au bon déroulement des séances pour tous.

5. Acceptation

Toute inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Il peut être mis à jour en cours d'année si nécessaire, et toute modification sera communiquée aux participants.